

Impôt sur le revenu—Loi

celui qu'ils ont payé pour combattre en 1980. L'annonce publicitaire signale en outre que le parti progressiste-conservateur du Canada assure l'opposition. Eh bien, il n'assure pas grande opposition aujourd'hui contre cette mesure fiscale régressive.

● (1650)

A examiner d'autres dispositions du budget, on peut se rendre compte que le gouvernement a vraiment trahi le peuple. Le budget du 23 mai dernier prévoyait une exonération fiscale de \$500,000 pour gains en capital en faveur des agriculteurs, mais le 4 décembre le gouvernement a établi un impôt minimum de remplacement, de sorte que l'agriculteur qui veut prendre sa retraite et vendre son exploitation agricole voit soudain son gain assujéti à un impôt minimum de 25 à 27 p. 100 dépendant des taux d'imposition provinciaux. Ce que le budget accordait le 23 mai est repris le 4 décembre. Nous avons constaté le même phénomène pour bien des mesures budgétaires.

Le 8 novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté son exposé économique. Le gouvernement accordait aux agriculteurs une réduction de la taxe d'accise sur le carburant agricole. Et la taxe d'accise de 3c. le litre et le prélèvement d'indemnisation pétrolière de 1.8c. le litre étaient prévus dans l'exposé économique du jeudi noir, ce 8 novembre 1984. Le 1^{er} mai, le gouvernement a abrogé le prélèvement d'indemnisation pétrolière et l'exonération et les agriculteurs ont commencé à payer l'essence 1.8c. de plus le litre. Le 1^{er} septembre, 2c. de plus le litre étaient prévus. Cela avait pour effet de réduire de 3.8c. l'exonération fiscale que le parti conservateur avait si vigoureusement préconisée et, cela, en l'espace de neuf ou dix mois.

Le 1^{er} janvier, le gouvernement a imposé une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente sur tout ce que les gens achètent, mais en particulier sur les carburants et le matériel agricoles. Cette année, cela ajoutera 70 millions aux frais de production agricole. Si l'on regarde la situation actuelle de l'agriculture, on s'aperçoit que l'un de ses grands problèmes est le prix de ses facteurs de production. Alors que le secteur est dans une situation particulièrement précaire, on lui impose cette surcharge de 70 millions, qu'il ne peut certainement pas supporter.

Si l'on regarde les projections que contient le budget du 23 mai, on s'aperçoit que la surcharge d'impôt sur le revenu des particuliers ne durera que deux ans, mais que la désindexation des tables d'impôt sera permanente. Son effet sera plus grand chaque année, car, bien entendu, il est cumulatif. L'impôt spécial sur les banques ne durera que deux ans. L'abolition de l'impôt sur les revenus pétroliers équivaut à un transfert de fonds des travailleurs canadiens aux grandes multinationales pétrolières, à un moment où les Canadiens peuvent difficilement se le permettre.

La désindexation des tables d'impôt touchera beaucoup les Canadiens à faible revenu. L'indexation avait été instituée par le chef du parti libéral (M. Turner), lorsqu'il était ministre des Finances. A l'époque, le principe en avait été accepté par l'hon. Robert Stanfield, alors chef du parti progressiste conservateur, et pendant les années 1980 ce parti a toujours déclaré qu'il

fallait maintenir l'indexation. Ce que devraient faire les députés conservateurs, cet après-midi, c'est défendre la position prise par leur parti en 1980 et demander que l'on maintienne l'indexation des tables d'impôt. Dans leur propre publicité, les conservateurs reconnaissent que, du fait de la désindexation, une personne gagnant \$15,000 paiera \$217 d'impôts en plus. Une personne gagnant \$25,000 paiera \$426 de plus et à \$35,000, \$547 de plus par année. Il est évident que la décision de désindexer les tables de l'impôt sur le revenu des particuliers sera des plus néfastes pour les Canadiens à revenu moyen ou faible. J'espère donc que le gouvernement acceptera de réexaminer la question et, convaincu que sa décision ne saurait servir, à long terme, les intérêts supérieurs des Canadiens, qu'il retirera sa proposition pour accepter l'amendement présenté par notre porte-parole en matière de finances.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'amendement a essentiellement pour objet la désindexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Voilà l'une des nombreuses erreurs contenues dans le budget de mai dernier. L'idée de l'indexation avait d'abord été conçue comme moyen de rendre le régime fiscal plus équitable, surtout envers les Canadiens à revenu faible ou moyen. Nous voulions ainsi nous assurer que les Canadiens ne paieraient pas davantage d'impôts simplement parce que le coût de la vie serait à la hausse. Le plus grave, c'est que, après avoir accepté et soutenu cette idée lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs s'empresent, assitôt parvenus au pouvoir, de miner ce principe fondamental qui consiste à traiter de façon équitable, sur le plan fiscal, les Canadiens ayant un revenu faible ou moyen. Voyez quels seront les résultats de cette disposition injuste qui s'ajoute aux mesures du même ordre contenues dans le budget de mai dernier, lesquelles auront aussi pour effet d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers. Au cours des cinq prochaines années, les contribuables ayant un salaire annuel de \$15,000 subiront une hausse fiscale de 36 p. 100. Ceux qui gagnent \$30,000 . . .

● (1700)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

[Français]

A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[Traduction]

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je pense que vous êtes d'accord pour que je dise qu'il est 5 heures de façon à pouvoir reprendre la parole la prochaine fois que la Chambre abordera cette mesure.

Le président suppléant (M. Charest): Oui, je pense que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) pourra poursuivre là où il s'est interrompu lorsque nous reprendrons le débat sur cet amendement.